



bâtiment - industrie & énergie

Communiqué de presse

Bruxelles, le 27 juillet 2022

L'exploitation économique et le dumping social doivent cesser !

Les abus sociaux et la traite des êtres humains constatés sur le chantier Borealis dans le port d'Anvers marquent encore les esprits. L'exploitation économique et le dumping social sont devenus monnaie courante. Les accidents de travail mortels sur les chantiers belges sont de plus en plus fréquents et ce sont très souvent des travailleurs étrangers qui en sont les victimes.

"L'exploitation sociale et la traite des êtres humains sur le site de Borealis montrent que le secteur de la construction en Belgique est en train de se gangrener. De tels abus sont inacceptables et doivent cesser de toute urgence!", insiste Patrick Vandenberghe, président de la **CSC bâtiment – industrie & énergie (CSCBIE)**.

Cette tendance se poursuit depuis que la jurisprudence européenne permet d'occuper des ressortissants des pays tiers en Europe. Il n'y a désormais plus de limites. Les habitants de Moldavie, de Géorgie et d'Ukraine peuvent facilement obtenir l'accès à un emploi en Europe en s'inscrivant auprès d'une entreprise européenne. Cela va tellement loin que des accords bilatéraux sont conclus entre la Roumanie et le Népal, la République tchèque et les Philippines.

Ainsi, les trafiquants d'êtres humains qui sont également actifs au Qatar élargissent leur marché vers l'Union Européenne. Les mêmes systèmes qu'au Qatar sont de plus en plus utilisés chez nous. Des bandes organisées établissent des sociétés temporaires et cherchent à obtenir des contrats de sous-traitance. Les travailleurs étrangers recrutés se contentent des meilleurs salaires que dans leur pays d'origine.

Si des entreprises comme Borealis paient 50 € de l'heure les coûts de main-d'œuvre au sous-traitant, seuls 5 € de cette somme finissent dans la poche du travailleur détaché. Les trafiquants génèrent ainsi de gros bénéfices.

En tant que principal syndicat du secteur de la construction, la **CSCBIE**, qui dénonce ces pratiques abusives depuis de nombreuses années, souhaite que des mesures concrètes soient rapidement mises en œuvre aux niveaux national et européen :

- Enregistrement des présences sur les chantiers (check-in/check-out) :
 - chaque travailleur doit être enregistré pour chaque minute passée sur le chantier,
 - cet enregistrement doit se faire de façon numérique et contrôlée.
- Investir amplement dans l'auditorat du travail et renforcer les services d'inspection.
- Limiter la chaîne de sous-traitance.
- Organiser des contrôles plus strictes de la réglementation en matière de détachement.
- Stopper le flux mondial de main-d'œuvre bon marché.
- S'attaquer aux faux indépendants et aux faux associés (pratique de plus en plus utilisée pour contourner la législation du travail).

Bien que la **CSCBIE** aborde régulièrement cette problématique avec les employeurs au niveau de la concertation sociale, elle constate une certaine lenteur et difficulté de mise en œuvre. Les employeurs craignent en effet que les petites entreprises de construction locales ne soient soumises à trop de règles et de contrôles.

Pour la **CSCBIE**, une initiative doit également être prise au niveau politique. Nous sommes résolus à poursuivre nos efforts pour convaincre les gouvernements et les organisations patronales afin d'endiguer ce fléau ensemble.

Pour plus d'informations:

- Patrick Vandenberghe, président de la **CSCBIE**, 0477/54.39.08 (NL)
- Pierre Cuppens, secrétaire général de la **CSCBIE**, 0477/54.39.38 (FR)